

Législation relative à l'eau

AVIS

Conformément à l'article 24,1 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que, conformément à l'arrêté de l'Administration de la Gestion de l'Eau du 29 juillet 2019, réf. EAU/AUT/19/0737, l'Administration de la nature et des forêts – Arrondissement Centre-est a introduit une demande d'autorisation concernant

Restauration d'une source à Colbette

Le public peut prendre inspection du dossier et des plans afférents à la maison communale à Consdorf, pendant les heures d'ouverture ordinaires.

Fin affichage: 10 septembre 2019 inclusivement (40 jours)

Consdorf, le 01 août 2019
pour le collège des bourgmestre et échevins,

la bourgmestre,

le secrétaire communal,
(contresign art. 74 loi communale)

